

L'essentiel

Projet Educatif de Territoire

**Pyrénées Haut Garonnaises
2022-2025**



Pourquoi un projet de territoire ?

- Traduire **l'engagement des élus** dans le domaine de la **politique Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et parentalité**
- Offrir un **cadre de référence pour conduire la politique communautaire** pour les enfants et adolescents de 0 à 17 ans (projets soutenus par la CCPHG ou des partenaires)
- Créer une véritable **cohérence avec les temps de l'enfant et de l'adolescent : temps scolaires, périscolaires, et les autres temps** de l'enfant et du jeune de 0 à 17 ans et de leur famille.
- **Rassembler tous les acteurs** : parents, enseignants, équipes d'animation des crèches et des accueils de loisirs, assistantes maternelles, éducateurs sportifs, intervenants culturels, gestionnaire d'équipements sportifs et culturels, chacun contribue au développement et au bien-être des enfants et adolescents de notre territoire.

Lien vers le PEdT complet

<https://bit.ly/PEdT2022-2025>




L'environnement et la gouvernance


LES ACTEURS

 Communauté de Communes
Pyrénées Haut Garonnaises

Conseil Communautaire

Commission Enfance-
jeunesse

 Mairie de
Bagnères-de-Luchon

 Caisse d'Allocations Familiales

 Mutualité Sociale Agricole

 Éducation Nationale

Valide le PEdT
et son budget

Définit orientations,
objectifs, budget, mets
œuvre et évalue



**Convention Territoriale
Globale**

↓

**Projet
Educatif
de
Territoire**

Comité de Pilotage

Comité Technique

Le Comité de Pilotage

MISSIONS

- Définir les orientations
- Assurer le suivi du projet
- Informer et valoriser les projets menés
- Réaliser l'évaluation du PEDT

COMPOSITION

- La Communauté de Communes
- Les communes
- Des représentants des parents d'élèves
- Des représentants des associations
- Un représentant pour chaque institution signataire du PEDT : CAF 31, SDJES 31, l'IEN 31
- La Maison de la Jeunesse et de la Culture
- Des représentants petite-enfance
- Un représentant des enseignants

Le Comité Technique

MISSIONS

- Mettre en œuvre les priorités déterminées par le CoPil
- Suivre la réalisation des actions du PEDT
- Faciliter les liens entre les professionnels et acteurs centraux
- Préparer et conseiller le CoPil

COMPOSITION

- La Communauté de Communes
- La Maison de la Jeunesse et de la Culture
- La Mairie de Luchon
- Des personnes ressources en lien avec les objectifs fixés

Le diagnostic territorial

DIAGNOSTIC

- **15588 habitants** dont **1077 enfants de 3 à 10 ans**
- **Hausse de la démographie depuis 2016** et **hausse de la natalité depuis 2019**
- **Classe moyenne** : employés et profession intermédiaires
- **Population vieillissante**
- **Nouveaux arrivants** plutôt **jeunes et précaires**

ENJEUX IDENTIFIES

- **Attractivité du territoire**
- **Mobilité**
- **Lien social**
- **Harmonisation des modes d'accueil** de la CCPHG (crèches, ALAE, ALSH)
- **Jeunesse : exercice de la compétence sur tout le territoire**
- **Santé mentale** (prévention et prise en charge)



Les nouveautés du PEDT 2022-2025


CTG

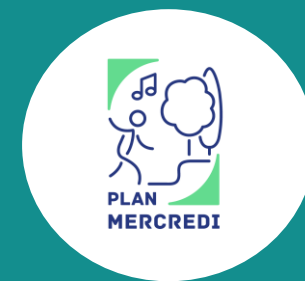
- **Mise en commun d'actions avec la **Convention Territoriale Globale****
- **Nouvelles actions dans les modalités d'accueil des enfants tout en maintenant les avancées du précédent PEDT**
- **Elargissement du périmètre d'action du PEdT :**
 - Renforcer les liens avec l'Education Nationale
 - Nouveaux partenariats
 - Public ciblé : jeunesse, famille et enfant en situation de handicap

Les 4 axes stratégiques du PEDT

- Axe 1 : Favoriser le partenariat entre l'Éducation Nationale et les acteurs éducatifs du territoire
- Axe 2 : Développer des actions à destination de la jeunesse
- Axe 3 : Développer le soutien à la parentalité
- Axe 4 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap des 0-17ans

AXE 1 : favoriser le partenariat entre l'Éducation Nationale et les acteurs éducatifs du territoire

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025	
<p>Peu de complémentarité entre temps scolaire et périscolaire.</p> <p>Très peu de représentants des associations et de l'éducation nationale dans les COPIL et CT du précédent PEdT</p> <p>Les coopérations ALAE-Ecole sont à approfondir</p> <p>Rechercher une participation plus importante de l'Education Nationale</p> <p>Création d'un TER sur le secteur St Béatais pour les écoles de Fos, Marignac, St Béat, Cierp Gaud, Lourde et St Pé d'Ardet</p> <p>Peu de personnes ressources pour les établissements secondaires</p>	<p>Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs</p>	<p>Présenter le PEdT aux établissements scolaires</p> <p>Temps d'échanges entre les écoles et les ALAE/ ALSH</p> <p>Temps d'échanges entre les établissements secondaires et les structures jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un pilotage PEdT plus coopératif et plus pertinent ✓ Meilleure connaissance du PEdT et de ses actions menées par les partenaires ✓ Augmentation des échanges entre professionnels ✓ Meilleure connaissance et reconnaissance entre les professionnels ✓ Aménagement et articulations des rythmes des enfants ✓ Satisfaction sur la continuité entre temps scolaires/péri et extra / de la part des familles, enfants et acteurs ✓ Activités proposées en péri et extrascolaire pertinentes vis-à-vis du temps scolaire ✓ Hausse du nombre de projets en commun ✓ Offre d'activité articulée avec les projets d'écoles et les autres dispositifs existants ✓ Meilleure coopération et cohérence ALAE - école ✓ Résultat sur la réflexion à l'ouverture de CLAS : partage de la réflexion avec les établissements scolaires, partenaires éducatifs... 	
	<p>Développer des projets en lien avec les établissements scolaires du territoire</p>	<p>Présences des acteurs éducatifs lors des conseils d'écoles</p> <p>Présences de représentants de l' EN en COPIL et CT PEdT et CTG</p> <p>Utiliser les chartes ALAE/école/commune</p>		
	<p>Articuler les différentes politiques et les différents dispositifs liés à l'éducation (TER, CLAS, VVV, plan mercredi...).</p>	<p>Articuler les projets d'établissements et les projets pédagogique des accueils de loisirs</p> <p>Réfléchir à l'accompagnement à la scolarité (CLAS)</p> <p>Temps d'échanges entre les instances CAF, SDJES, MSA, CCPHG pour mettre en lien les différents dispositifs : TER, PEdT et CTG</p>		



La Communauté de Communes, soucieuse d'une offre diversifiée et de qualité pour les enfants fréquentant les structures de loisirs dont elle a la gestion, **met en place un PEDT accompagné d'un « plan mercredi » pour les 3 ans à venir (2022-2025).**



Il n'existait pas de « Plan mercredi » sur notre territoire en 2019 mais pour donner suite aux préconisations faites lors de la validation de notre PEDT, nous avons signé une convention « charte qualité plan mercredi »

Il concerne les temps d'accueil :

- **Le mercredi matin en ALAE (7h45 à 9h)**
- **Le mercredi toute la journée pour l'ALSH des Marmottons à Luchon**
Jusqu'à présent, le matin était une garderie organisée par la commune de Luchon pour les enfants scolarisés à Luchon et à partir de midi, l'accueil était organisé par la Communauté de Communes
- **Le mercredi toute la journée pour l'ALSH du Gar à Cierp-Gaud (à partir de septembre 2022)**
Jusqu'à présent, l'accueil à la journée était une garderie organisée par la commune de Cierp-Gaud.

Dans le cadre de la mise en œuvre du « plan mercredi », il est nécessaire de mettre en lien les projets d'écoles maternelles et élémentaires du territoire, le PEDT et les projets pédagogiques des ALSH et ALAE. Nous n'oublions pas que les enfants que nous accueillons fréquentent toutes ces entités, et qu'il est important voire essentiel de mettre de la complémentarité et de la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.


AXE 2 : Développer des actions à destination de la jeunesse

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025
<p>En 2018, 635 jeunes de 11-14 ans et 727 jeunes de 18 à 29 ans</p> <p>La MJC est efficace sur Luchon mais il n'y a rien ailleurs sur le territoire pour la jeunesse</p> <p>La MJC est bien identifiée par tous (familles et jeunes)</p> <p>Manque de choix d'activités culturelles hors Luchon</p> <p>Problème de mobilité</p> <p>Les jeunes ne restent pas sur le territoire et l'évite par manque d'attractivité</p> <p>Peu de contacts directs avec ce public</p> <p>Manque d'acteurs éducatifs jeunesse sur le secteur de Gourdan-Polignan</p>	<p>Permettre à tous les jeunes du territoire d'accéder aux offres du territoire (équité et mobilité) </p> <p>Proposer des actions aux jeunes du territoire conformément aux besoins repérés dans l'enquête jeunesse 2022.</p>	<p>Accompagner la réflexion sur la prise de compétences</p> <p>Coordination globale des équipes jeunesse</p> <p>Réaliser le guide des acteurs éducatifs </p> <p>Faciliter l'accès à l'information et permettre aux jeunes du territoire d'avoir accès à une offre d'information et d'accompagnement bien repérée</p> <p>Développer des actions de communication et créer davantage de liens avec les collèges et lycées (présence dans les établissements secondaires, mise en place d'interventions sur le temps méridien au collège...)</p> <p>Poursuivre le travail éducatif effectué par les structures enfance, auprès du public préadolescent et adolescent.</p> <p>Faire une réponse aux jeunes sur les besoins exprimés dans l'enquête jeunesse</p> <p>Evaluer les attentes et les besoins des jeunes en utilisant les résultats de l'enquête jeunesse réalisée dans le précédent PEdT et le diagnostic effectué par Ithéa pour proposer une ou des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décision sur la prise de la compétence jeunesse ✓ Existence de lieux ressources, guides pour répondre aux besoins d'information ✓ Augmentation de la fréquentation sur les structures d'accueils et de loisirs et les séjours ✓ Meilleure connaissance des jeunes sur le territoire : leurs habitudes, les problématiques rencontrées, ... ✓ Structures passerelles 11-14 ans entre les ALSH de et les services jeunesse du territoire pour assurer une continuité éducative ✓ Nombre de projets menés par et pour les jeunes (chantier jeunes, organisations d'événements...)

AXE 2 : Développer des actions à destination de la jeunesse

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025
		<p><i>Suite tableau.....</i></p> <p>Organiser des navettes entre les structures et mutualiser les transports (mise en place d'un partenariat pour le déplacement des jeunes ?)</p> <p>Mutualiser l'existant : mettre en lien les différents acteurs jeunesse (MJC, établissements scolaires, ALSH, missions locale etc..)</p> <p>Mettre en place des actions fédératrices : par exemple, une journée à destination des jeunes pour faire découvrir l'offre et mettre en avant les jeunes</p> <p>Mise en place de permanences des partenaires institutionnels ou associatifs : Mission locale, partenaires institutionnels (CAF...)</p> <p>Organiser des rencontres entre jeunes et adultes (élus, acteurs éducatifs) dans le but de développer la participation et l'engagement de la jeunesse, de favoriser les projets initiés et conduits par les jeunes et d'accompagner spécifiquement les jeunes en stimulant et en promouvant leurs initiatives (Conseil de jeunes ?)</p>	<p><i>Suite tableau.....</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'évènements/ actions organisés ou engagés, nombre de jeunes participants qualité des évènements (démarche, implication des jeunes dans la préparation, dans le déroulement, niveau de partenariat avec les collectivités locales) ✓ Nombres de rencontres entre les différents acteurs jeunesse ✓ Meilleure interconnaissance jeunes-adultes : nombre de rencontres, contenus, projets/ actions mis en place

AXE 3 : Développer le soutien à la parentalité

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025
<p>Augmentation des familles monoparentales et recomposées</p> <p>Territoire isolé des différents partenaires (CAF, PMI ...)</p> <p>Peu de communication sur les différents événements : ce qui existe, ce qui se fait (réalisé lors du Festi Familles, à développer)</p> <p>Peu de lien avec les associations de parents d'élèves</p> <p>L'événement Festi familles a prouvé que les parents ont des besoins</p>	<p>Développer des actions autour de la parentalité</p>	<p>COMMUNICATION </p> <p>Création du Guide des acteurs éducatifs Communiquer un ensemble cohérent et unifié des actions destinées aux familles : lieux d'accueils, ressources sur l'aide à la parentalité, ateliers, sorties, débats, rencontres... Rendre les outils de communication et d'information accessibles Réfléchir à la façon de joindre les familles pour communiquer sur les dispositifs du soutien de la parentalité : - Créer un réseau de communication : En lien avec les lycées, collège, les écoles et les accueils individuel et collectif - Mettre à jour le réseau Parents 31 régulièrement</p> <p>REPRESENTATION DES PARENTS DANS LES DIFFERENTES INSTANCES</p> <p>Réunir les parents par rapport au projet des structures Faire participer les parents aux différents comités du PEdT pour faire partager leurs compétences et pour développer la représentativité</p> <p>Développer les ateliers enfant/parent dans l'ensemble des structures (crèche, ALSH, ALAE etc...)</p> <p>Organiser des manifestations conviviales et/ou solidaires associant les familles et les autres éducateurs.</p> <p>Former et informer les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sur l'aide à la parentalité</p> <p>Rassembler les professionnels du terrain et encourager la mutualisation de leurs compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Guide des acteurs éducatifs réalisé ✓ Dans chaque structure Petite Enfance et Enfance se sont déroulées des réunions d'information sur les projets d'accueil/pédagogique ✓ Nombre de parents participants aux réunions PEdT ✓ Nombre et contenus des formations suivies par les agents ✓ Nombre d'ateliers parent/enfant ✓ Nombre de manifestations entre 2022-2025 ✓ Nombre de projets /actions menés ✓ Nombre de rencontres entre les professionnels de terrain

AXE 3 : Développer le soutien à la parentalité

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025
	<p>Suite tableau.....</p> <p>Développer des espaces d'accueil « parents » en diversifiant les modes d'accueil, d'écoute et d'informations</p>	<p>Suite tableau.....</p> <p>ACTIONS PROFESSIONNELS/ PARENTS et PARENTS / PARENTS Echanger entre professionnels et parents sur des enjeux communs : le rythme et le sommeil, l'autonomie, la santé, les apprentissages Echanges entre les parents de savoirs, de pratiques éducatives et partager les expériences Mettre en place un espace écoute parents sur plusieurs lieux Mettre en place et développer les actions dans le cadre du café parents sur plusieurs lieux Mettre en place des groupes de paroles</p>	<p>Suite tableau.....</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les espaces /activités autour de la parentalité se déroulent au moins à deux endroits différents ✓ Un formulaire de fréquentation (anonyme) est mis en place sur les espaces d'accueil
	<p>Réflexion et préparation d'un projet création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)</p>	<p>Rassembler tous les acteurs éducatifs pour réfléchir sur le projet Ecriture du projet Chercher les lieux Mettre en place un projet de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le projet LAEP est écrit et confirmé par la CAF ✓ Les conventions de mise à dispositions sont signées avec les communes des lieux d'interventions ✓ L'association/organisme/institut qui concrétise les interventions de LAEP est choisi.
	<p>Permettre aux parents de concilier vie familiale/vie professionnelle</p>	<p>Augmenter les agréments d'accueil individuel Promouvoir le métier Assistant Maternel en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale Accompagner les nouveaux candidats AM Accompagner la MAM de Chaum Adapter les horaires, ouvertures et lieux des accueils de loisirs aux besoins des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du nombre d'assistants maternels ✓ Fonctionnement de la MAM de Chaum ✓ Accueil de loisirs qui répondent aux demandes (heures, lieux etc.)

AXE 4 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap (0 à 17 ans)

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025
<p>Entre 2017 et 2020, une évolution très importante du nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH sur le territoire, une tendance se ressentant à l'échelon départemental également : +55% contre +50% à l'échelle départementale</p> <p>De plus en plus d'enfants en situation de handicap ou placés en famille d'accueil ou en maison d'enfants (ANRAS) et disposant d'AVS en classe fréquentent nos structures.</p> <p>Une classe ULIS (Unité Localisée pour Inclusion Scolaire) existe à St Béat.</p>	<p>Harmoniser les moyens et compétences pour l'accueil des enfants en situation d'handicap à l'échelle du territoire</p>	<p>Définir ce qu'est le handicap et qui sont les enfants/les jeunes concernés</p> <p>Faire un diagnostic sur l'accessibilité des équipements petite enfance, enfance jeunesse, identifier les besoins et moyens humains</p> <p>Réaliser une charte d'accueil de l'enfant en situation d'handicap pour l'ensemble des structures</p> <p>Mettre en place les passerelles entre petite enfance, enfance et jeunesse pour assurer le suivi et pour la cohérence des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les structures sont adaptées pour un accueil de qualité ✓ Un récapitulatif est en place pour quantifier les enfants en situation de handicap dans tous les équipements Petite enfance et Enfance sur le territoire, ✓ Suivi de l'évolution du nombre d'enfants en situation d'handicap accueillis ✓ L'ensemble des demandes d'accueil des enfants en situation de handicap en structures collectives sont honorées ✓ Document charte d'accueil écrit ✓ Des passerelles inter structures existent : relais d'informations, « trucs et astuces », ressources, ... ✓ Maillage du territorial avec des personnes et structures ressources
	<p>Former des équipes à la prise en compte de la différence dans sa diversité et à la connaissance des pédagogies adaptées aux différents handicaps</p>	<p>Organiser des formations auprès des équipes et/ou inscrire les agents dans les formations CNFPT, SIAM, Réseau CAF etc</p> <p>Accompagner les équipes et renforcer l'encadrement au cas par cas selon les besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 15% du personnel est formé ✓ Nombre de formations suivies ✓ Thèmes des formations suivies ✓ Nombre de référents « handicap » ✓ Les responsables de chaque structure se sont rencontrés autour d'échanges de pratiques et/ou sur des temps de formation ✓ Vision plus claire sur les aides et soutien d'accueil enfant handicapé ✓ Travail en réseau et en partenariat localement et sur l'ensemble du département

AXE 4 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap (0 à 17 ans)

Constats en 2022	Objectifs opérationnels	Actions	Effets concrets prévus en 2025
<p>Suite tableau.....</p> <p>Les agents des structures CCPHG expriment certaines difficultés par manque de formation et de moyens humains avec ces enfants.</p>	<p>Suite tableau.....</p> <p>Découper les préjugés</p>	<p>Suite tableau.....</p> <p>Mettre en place des agents référents</p> <p>Renforcer des temps de préparation pour mettre en place les pédagogies adaptées</p> <p>Fournir et trouver les ressources pédagogiques</p> <p>Répertorier des repères fondamentaux pour assurer la sécurité physique, psychique et émotionnelle</p> <p>Sensibiliser les citoyens (administrés et élus) à l'inclusion des enfants en situation d'handicap</p> <p>Interventions thématiques des organismes spécialisées pour les enfants</p> <p>Mise place d'activités pédagogiques autour de la discrimination et les différences pour sensibiliser les enfants aux notions de respect et de diversité</p>	<p>Suite tableau.....</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participations des citoyens ✓ Meilleure appréhension des handicaps ✓ Moins d'isolement et de discriminations ✓ Les représentations des enfants, des familles, des équipes ont évolué ce qui facilite l'inclusion des enfants porteurs de handicap

L'évaluation du PEDT

- Des **indicateurs d'efficacité, d'efficience, et d'impact** seront identifiés.
- **L'évaluation**, au même titre que l'ensemble du projet, **sera partagée par l'ensemble des acteurs**.
- **Les coordinateurs seront les garants de l'organisation de cette évaluation**. Ils auront pour missions d'accompagner chaque structure qui le souhaite dans l'élaboration de son évaluation afin de favoriser l'articulation de leurs bilans avec l'évaluation du PEDT.

L'évaluation se fera :

- **annuellement**
- **à mi-parcours**
- **fin 2025**

REMERCIEMENTS

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, la Mairie de Luchon, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne et la Mutualité Sociale Agricole remercient l'ensemble des élus, des professionnels, des associations, des contributeurs ayant participé à l'élaboration de ce nouveau Projet Educatif de Territoire.

